

# DELIBERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20170403-2017-10-BF

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du jeudi 30 mars 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017_10</b>
<b>Date de convocation : vendredi 24 mars 2017</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2017

Publication : 03/04/2017

Pour l'autorité compétente  
par délégation



## Objet : Approbation du Compte administratif 2016

**Secrétaire de séance** : Danielle GUIGNARD

**Président** : Christian GROSSAN

**Région** : Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix ; pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX), Anne-Marie FORGEOUX (3 voix), Conseillère régionale, titulaire, présente ;

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, absent (2 voix) ;

**Communauté de communes du Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix), Emmanuel Molle, conseiller communautaire, titulaire, absent (1 voix) ;

### **Communes** :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, absent (pouvoir à Jacques BONNARDEL) ;
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;
- **Arvioux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN) ;
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller municipal, excusé ;
- **Eygliers** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, présent ;
- **Molines-en-Queyras** : Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Catherine BLANC-DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée ;
- **Ristolas** : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée (donne pouvoir à Alain BLANC), Louis BUES, Délégué, excusé.
- **Saint Véran** : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, présente.

### **Vu** :

- Les articles L.2121-14 et R.2121-8 du Code général des collectivités territoriales ;

### **Considérant** :

- La nécessité pour le Comité syndical d'élire un Président spécifique au vote du compte administratif puisque le Président de Parc ne peut qu'assister à la discussion et qu'il doit se retirer lors du vote ;
- Le budget primitif 2016 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, relatifs à l'exercice 2016 ;
- Le compte administratif en tout point identique au compte de gestion adopté précédemment ;

- La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2016, et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras décide :**

- De désigner en tant que Présidente Mme Valérie GARCIN-EYMEOUD pour le vote du compte administratif ;

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2015		8'318,88 €		27'142,44 €
Résultats 2016	1'430'809,94 €	1'868'250,48 €	95'264,08 €	158'418,27 €
Restes à réaliser			205'024,48 €	139'004,54 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2016</b>	<b>€</b>	<b>445'759,42 €</b>	<b>€</b>	<b>24'276,69 €</b>

**Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 30 mars 2017, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice : 24  
 Nombre de suffrages : 30  
 Nombre de membres présents : 15  
 Nombre de membres représentés : 4

**Nombre de suffrages exprimés :**  
 Votes Contre : 0 Pour : 24  
 Abstentions : 0

- **D'adopter le compte administratif 2016 tel que présenté ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme.

**Le Président,  
 Christian GROSSAN**